



médical

ressources humaines

technologique

# Bienvenue à la réunion d'information

Contrat groupe assurance statutaire

Centre de Gestion du Jura



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

# SOMMAIRE

**01**

Obligations  
statutaires de  
l'employeur

**02**

Statistiques  
nationales

**03**

Contrat  
mutualisé et  
protecteur

**04**

Le pilotage des  
arrêts

**05**

La prévention

## Vos interlocuteurs :



**Véronique DELACROIX**  
Directrice



**Vincent RODOT**  
Responsable Grands  
Comptes  
[vincent.rodot@relyens.eu](mailto:vincent.rodot@relyens.eu)



# Relyens : Un acteur européen de référence

## ACTEURS DES TERRITOIRES EN FRANCE

N°1 en risque statutaire

PRÈS DE **660 838** AGENTS ET **18 247** CLIENTS

**1 sur 2**

COLLECTIVITÉ  
TERRITORIALE

**2 sur 3**

SERVICES D'INCENDIE  
ET DE SECOURS

**2 sur 3**

CENTRES  
DE GESTION

Près de **1 088 957** actes de sinistralité traités

+ **9 730** dossiers d'analyse des absences réalisés

+ **10 980** séances de soutien psychologique individuel réalisés

+ **730** réponses apportées par la permanence conseil prévention

+ **1 000** jours d'intervention prévention et formation réalisés auprès de nos clients par nos consultants

## RELYENS, ENTREPRISE À MISSION

Avec une raison d'être inscrite dans nos statuts :

**Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance.**

Et 4 objectifs principaux :

- Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de nos sociétaires et clients.
- Mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre nos parties prenantes.
- Innover et entreprendre pour construire un futur souhaitable.
- Contribuer à un monde durable.

**Satisfaction globale des collectivités CDG**

**96,8%**

**Satisfaction service de gestion**

**96,3%**





# CNP ASSURANCES PARTENAIRE AFFINITAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



35,6 Md€ de chiffres d'affaires en 2023

32 millions  
d'assurés en prévoyance / protection dans  
le monde

14 millions en épargne / retraite

Plus de 20 000  
collectivités locales clientes

6 500  
collaborateurs dans le monde

Plus de 60 CDG clients



01

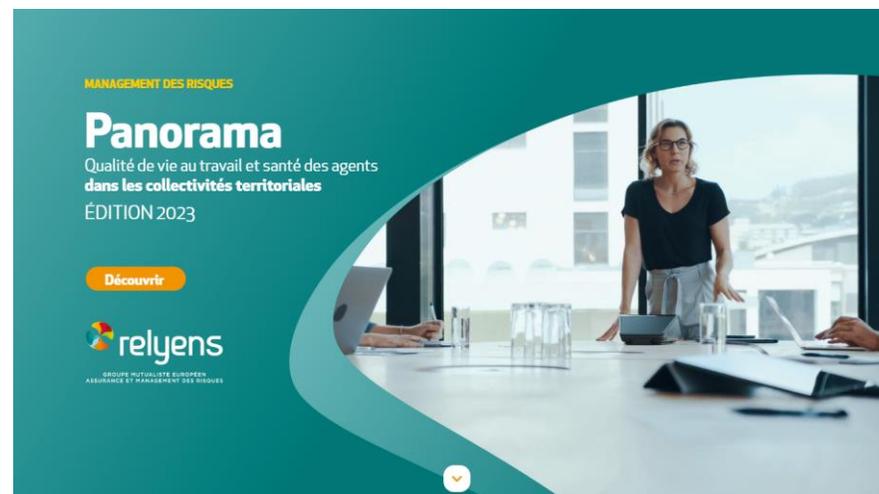
# Obligations statutaires de l'employeur





# 02

## Statistiques nationales



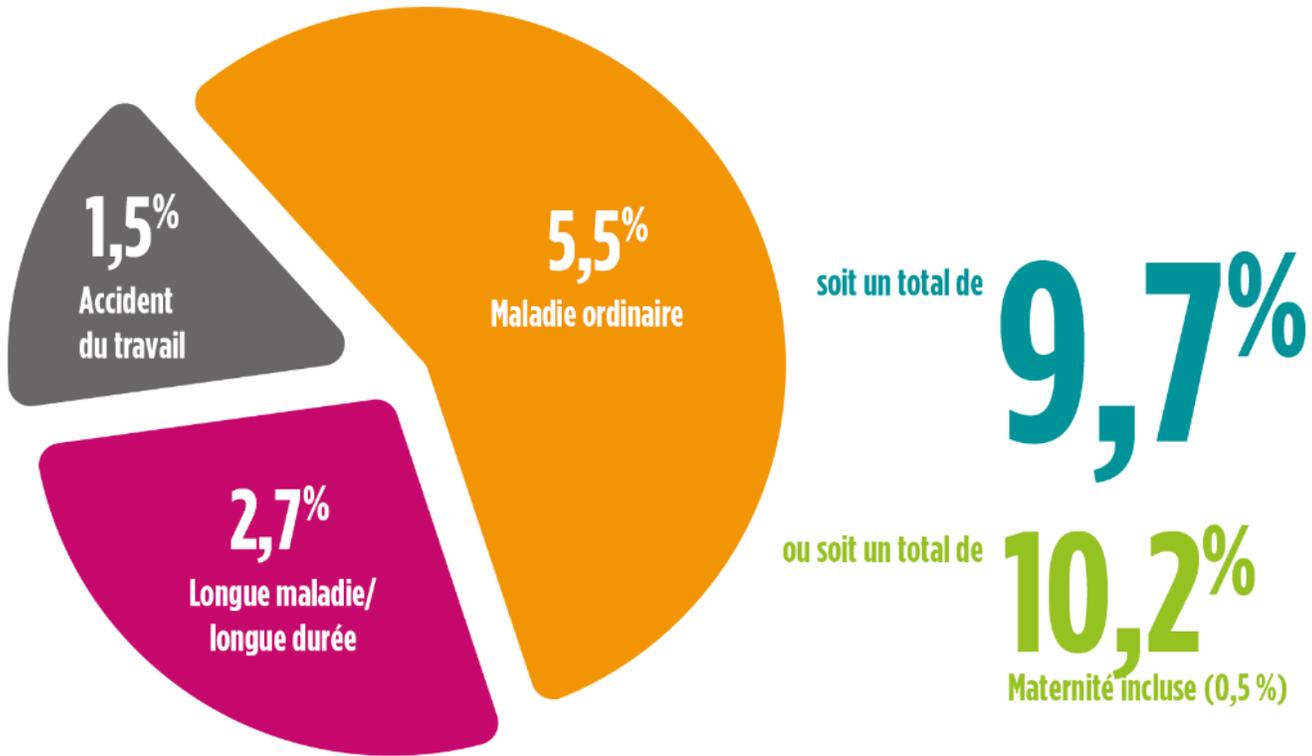
Pour y accéder veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://fr.zone-secure.net/201609/1908500/?initState=welcomepage#page=1>



# Taux d'absentéisme global en légère hausse

## Taux d'absentéisme par nature d'absence - 2022



## Coût moyen par agent employé - 2022

**2 288€**





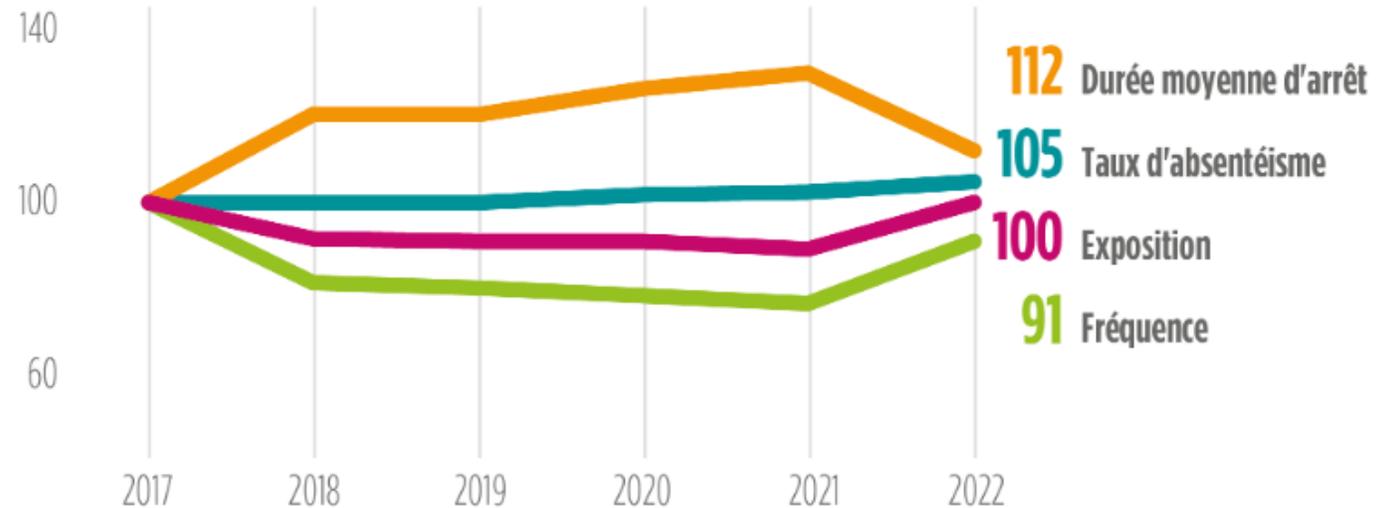
## Tendances globales toutes natures d'arrêts confondus

**En hausse en 2022,**  
la fréquence des arrêts  
**impacte la gravité**  
**des absences**



- 2022 affiche une rupture dans l'évolution des absences au travail depuis quelques années.
- La **reprise de la fréquence et de l'exposition**, avec pour corollaire la **baisse de la gravité** s'explique par le profil des absences en maladie ordinaire et les pics d'absences liés aux vagues de Covid sur cet exercice.

Évolution des absences toutes natures confondues  
(base 100 en 2017)





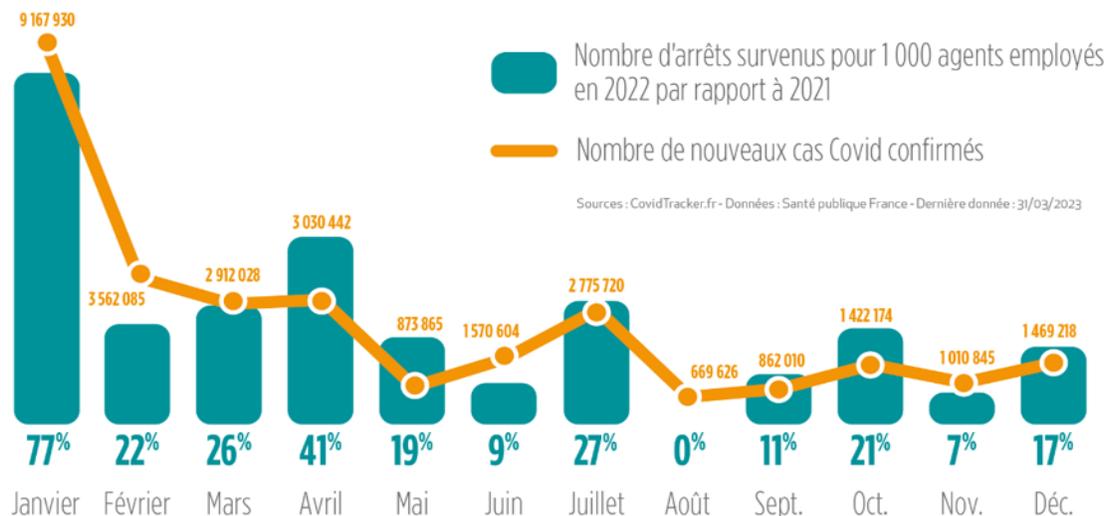
# L'impact des absences COVID dans les résultats de 2022

→ 2022 a été particulièrement marquée par les vagues successives de Covid. Les absences en maladie ordinaire ont subi cette **survenance inédite d'arrêts**.

→ La hausse des arrêts de maladie ordinaire en 2022 par rapport à celle de 2021 présente une **courbe identique à celle de l'évolution des cas de Covid** en France sur la même période.

→ **Tous les mois de l'année sont concernés** par cette augmentation de la survenance (à l'exception du mois d'août). Plus marqués en début d'année, les cas de Covid se sont cumulés aux pathologies saisonnières habituelles.

### Nombre d'arrêts survenus en maladie ordinaire par rapport à 2021 - évolution en %



Années	Fréquence	Gravité
	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt
2021	45	33
2022	56	27
2022 (recalculée)	41	32

→ Si on neutralise l'effet de ces arrêts spécifiques Covid sur les absences en 2022, en rapportant le volume des arrêts maladie de 3 à 7 jours à leur niveau de 2021, on constate un **impact inverse sur la fréquence et la gravité** des arrêts.

→ Sur cette base, la fréquence recalculée serait de 41 arrêts pour 100 agents employés et la gravité, ou durée moyenne d'arrêt, serait de 32 jours. Ce qui place les **indicateurs d'absences dans la tendance des années précédentes**.

→ De ce fait, **2022 a bien été marquée significativement par un impact Covid**. Cela signifie que 2023 devrait s'orienter, hors nouvelle spécificité, vers une tendance conforme à celle esquissée depuis quelques années.



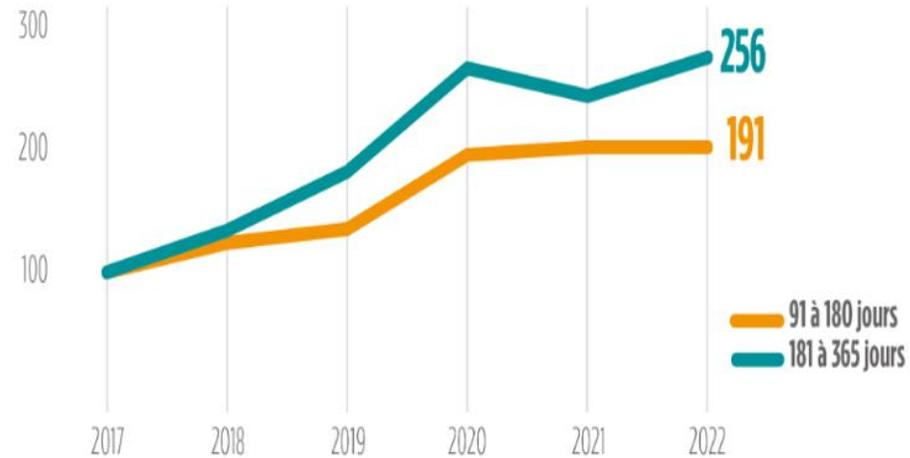


# La maladie ordinaire longue progresse toujours en fréquence et en gravité

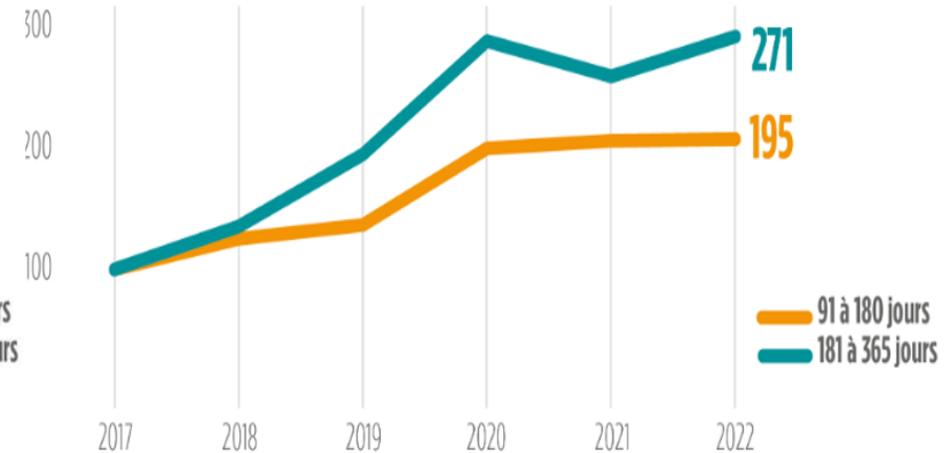
## La gravité des absences progresse toujours

- Les absences en maladie ordinaire, impactées par le Covid, ne doivent pas occulter l'évolution des arrêts les plus longs.
- Qu'il s'agisse de fréquence (nombre d'arrêts) ou de gravité (durée des arrêts), **les absences longues en maladie ordinaire progressent** constamment depuis 2017.
- Indépendamment des fluctuations liées aux phénomènes épidémiques, la tendance de fonds reste **l'aggravation des absences en maladie** avec l'augmentation des périodes d'absences à demi-traitement et les risques de perte de revenu pour les agents absents.

Évolution de la fréquence des absences longues



Évolution de la gravité des absences longues



**03**

# **Contrat mutualisé et protecteur**



# Les adhésions au contrat groupe

## Nombre de collectivités en 2024 : 216

- 165 inférieures au seuil (20 agents)
- 32 contrats personnalisés
- 32 collectivités assurées uniquement en IRCANTEC

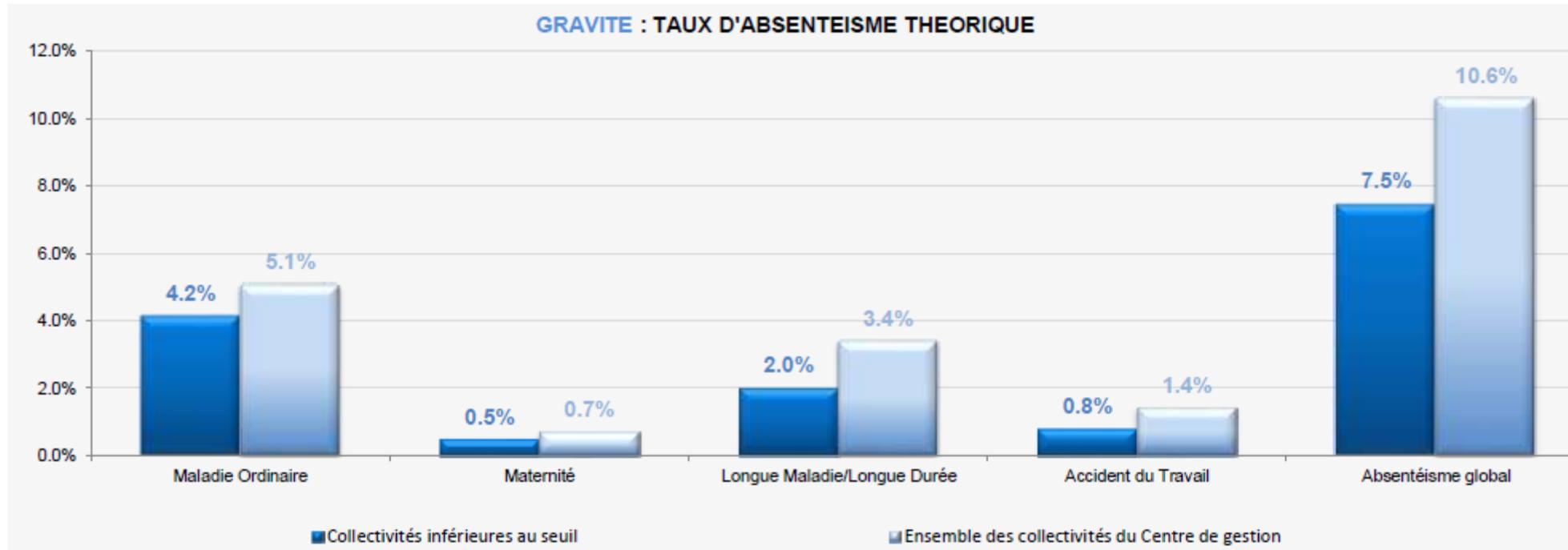
## Nombre d'agents en 2024 : 2 382 (1 307 CNRACL ET 1 075 IRCANTEC)

- 511 CNRACL et 381 IRCANTEC dans les collectivités inférieures au seuil (20 agents)
- 796 CNRACL et 605 IRCANTEC via un contrat personnalisé
- 83 agents assurés uniquement en IRCANTEC

## Le contrat groupe du Centre de Gestion du Jura



# Les statistiques départementales 2023



# LA CONSULTATION MENÉE PAR VOTRE CDG

Les étapes sur 1 an



# LES AVANTAGES D'UN CONTRAT GROUPE

- Plus de 30 années de présence auprès des collectivités
- Un contrat pérenne et des résultats financiers mutualisés
- Des conditions générales disponibles qui permettent la transparence de garanties

Un contrat complet et sans mauvaise surprise, conforme au statut de la FPT et à vos obligations financières

Pas de résiliation pour évènement (pas de sélection à l'entrée dans le contrat groupe)

- Une consultation conforme aux dispositions de l'achat public

La proposition est le fruit d'une procédure rigoureuse pilotée par des experts

Une démarche déontologique où les candidats ont accepté la comparaison point par point

- Simplicité, Sécurité juridique et contractuelle pour les Collectivités
- Des outils de gestion spécialement dédiés au statut de la Fonction publique territoriale
- Des outils de pilotage et de suivi pour les collectivités et le CDG
- Des services associés au contrat dont la qualité a été vérifiée
- Des rencontres régulières avec le courtier/gestionnaire

Des réunions d'informations

Des visites

Des mailings...

- Un accompagnement du CDG tout au long du marché





## La construction du contrat groupe

### Petit marché jusqu'à 20 agents CNRACL

Mutualisation totale : aucun regard sur les statistiques individuelles

Fusion et globalisation de l'absentéisme pour obtenir un taux global

Solution de couverture Tous Risques

Des variantes de franchises au choix

**Adhésion à tout moment**

### Collectivités supérieures au seuil à partir de 21 agents CNRACL

Tarifification technique individuelle

Effet groupe et mutualisation

Meilleure négociation des conditions tarifaires et des dérogations

**Adhésion uniquement l'année de la consultation**

### Agents IRCANTEC

Solution de couverture Tous Risques avec franchise de 15 ou 30 jours par arrêt en Maladie Ordinaire, quel que soit l'effectif (de 1 à infini)

Tarif unique





## Les conditions d'adhésion



### Conditions du contrat 01/01/2025 – 31/12/2028

#### REGIME

Capitalisation

#### PREAVIS

Contrat groupe : 6 mois pour l'assuré et l'assureur

Collectivités adhérentes : 6 mois pour l'assuré et l'assureur

#### ASSIETTE DE COTISATION

Élément obligatoire :

Traitement indiciaire brut

Au libre choix :

Nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, charges patronales, indemnités accessoires





## Les conditions négociées



### AGENTS CNRACL DE 1 À 20 AGENTS INCLUS

Décès

Accident du travail

Longue maladie / Longue durée

Maternité / Paternité

Maladie ordinaire :

- Avec **15 jours** de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : **7,98%**
- Avec **30 jours** de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : **7,14%**
- Avec **30 jours** de franchise par arrêt sur toutes les garanties (hors maternité) : **6,25%**



### AGENTS CNRACL À PARTIR DE 21 AGENTS

Taux spécifique



### AGENTS IRCANTEC

Accident du travail

Maladie grave

Maternité / Paternité

Maladie ordinaire :

- Avec **15 jours** de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : **1,09%**
- Avec **30 jours** de franchise par arrêt en Maladie ordinaire : **1,04%**





## Les dérogations négociées

Les taux proposés sont garantis pour une **durée de 2 ans** pour le petit marché, les collectivités supérieures au seuil et l'IRCANTEC.

Le délai de déclaration de la collectivité est de **90 jours pour tous les risques**.

**Pas de délai de carence** en maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant, congé de naissance – congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption.

Les frais d'hébergement liés aux **cures thermales** sont pris en charge à hauteur de **300 euros maximum**.

La prise en charge de la **médecine douce** est acceptée si la prescription émane d'un professionnel de santé. Cette prise en charge est limitée à un forfait de **100 euros par an et par agent**.

Les prestations dues au titre des congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, **seront maintenues à demi-traitement pendant un délai maximum de 12 mois**, pour tous les agents en attente de décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite, sous réserve que la collectivité adhérente ait engagé les démarches nécessaires auprès des instances compétentes.

**L'assureur accepte la reprise du passé inconnu**, sans surprime, en cas de refus avéré et justifié de l'ancien assureur.

A défaut de franchise, **l'indemnisation de l'accident ou maladie imputable au service débute le premier jour d'arrêt** du certificat médical initial.





# Le parcours d'adhésion en ligne

Accéder à l'applicatif via le lien actif intégré dans le courriel du CDG

Saisir les informations nécessaires

Choisir les garanties pour chaque catégorie d'agents

Joindre les justificatifs demandés

Valider informations saisies

Transmission de sa demande d'adhésion complète ou à compléter



Nom & coordonnées du correspondant assurance

Identification de la collectivité :  
Siret, raison sociale, adresse, codique trésorerie ...

Garanties CNRACL  
PM : Formule(s)  
SUP au SEUIL : tarification personnalisée

Garanties IRCANTEC  
Formule(s)

Possibilité d'indiquer à partir de quelle date la collectivité sera en mesure de fournir le(s) document(s)  
selon paramétrage du CDG

Accusé de réception (récapitulatif de la demande)

Contractualisation  
→ Edition des certificats d'adhésion

Informations disponibles sur l'offre à tout moment en cliquant sur le lien « documentation sur l'adhésion »



**04**

# **Le pilotage des arrêts de travail**





# Le dossier statistique et les requêtes

- Mise à disposition d'un bilan statistiques chaque année
- Des outils de pilotage de l'absentéisme développés sur mesure
- Des indicateurs de suivi trimestriel des absences
- Outil Requêteur – liste des arrêts

**PANORAMA DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTE**  
AU 01/01/2023

**CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE XXX**  
XXXXX (XX)  
EXERCICE 2022  
AGENTS CNRACL

Les absences pour raison de santé constituent un risque majeur pour le collectivité.

Outi soit économique, humain ou qu'il impacte la qualité du service rendu aux usagers de dernier de dot d'être identifié et de faire l'objet d'une gestion adaptée, dans le cadre d'une politique globale de maîtrise des risques opérationnels de la collectivité.

Enrichi à partir d'indicateurs concrets et enrichi de commentaires, votre panorama des absences pour raison de santé vous permet de réaliser un état des lieux et l'actualisation des collectifs affiliés à votre centre de gestion à un instant donné.

Cette étude comprend notamment :

- une analyse permettant de se situer dans le temps grâce à des évolutions sur ans ;
- une analyse permettant de se situer par comparaison à la moyenne des centres de gestion.

A cette occasion, nous attirons votre attention sur le fait que ce panorama est étape parmi des éléments décrites auprès de nos services au jour de la création duc dossier.

**En 2022 dans les collectivités affiliées à votre centre de gestion :**

- La part du temps perdu en raison des absences est de 9,2 %, ce qui représente 799 agents absents sur toute la période considérée.
- 43,1 % des agents employés des collectivités affiliées à votre centre de gestion, se sont arrêtés au moins une fois.
- Les absences représentent 59,0 arrêts pour 100 agents employés.
- Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 8,5 %, ce qui représente 734 agents absents sur toute la période considérée.

**Vous trouvez dans votre Panorama :**

- Une analyse de l'absentéisme global
- Une analyse de la maladie ordinaire
- Une analyse de l'accident du travail avec un focus sur l'accident de service
- Une analyse des collectivités inférieures au seul



**REPARTITION DE L'ABSENTEISME PAR NATURE D'ARRÊT**  
CENTRE DE GESTION DE XXX - XXXXX (XX) - AGENTS CNRACL  
EXERCICE 2022  
Données non définitives sur la période étudiée

**REPARTITION PAR NATURE D'ARRÊT**

La maladie ordinaire représente 77 % des agents absents, 82 % des arrêts et 54 % des jours d'absence.

Sur 100 arrêts, 82 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 3 en maternité, 4 en longue maladie/longue durée, 10 en accident du travail.

NATURE D'ARRÊT	INDICATEURS STATISTIQUES			GRAVITE	
	EXPOSITION	FREQUENCE			
Maladie Ordinaire	33,0%	1,47	48,7	29,5	5,0%
Maternité	2,0%	1,00	2,0	100,7	0,7%
Longue Maladie/Longue Durée	2,3%	1,01	2,3	241,7	2,0%
Accident du Travail	5,7%	1,05	6,0	70,8	1,5%
<b>ABSENTEISME GLOBAL</b>	<b>43,1%</b>	<b>1,45</b>	<b>59,0</b>	<b>48,5</b>	<b>9,2%</b>

Sur la période 2022, 43,1 % des agents CNRACL de votre Centre de gestion se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1,4 fois sur la période étudiée pour une durée moyenne d'arrêt de 48,5 jours.

La part du temps perdu en raison des absences est de 9,2 % (8,5% hors maternité), ce qui représente 799 (734 hors maternité) agents absents sur toute la période considérée.

Document établi par REJEANS sur la base des données déclarées au 01/01/2023. Les informations contenues peuvent être supérieures dans leur précision et dans l'étendue de leur portée aux données déclarées par les collectivités affiliées au Centre de gestion de votre collectivité.

PAGE 14

**Pilotage**

**Dossier Statistiques**  
Dresse un état des lieux de l'absentéisme à un instant donné (évolution sur 3 ans, comparaison...).

**Liste des arrêts**  
Editez vos listes d'arrêts (par catégorie d'agent, par nature d'arrêt, selon la durée, la fréquence...).

Utiliser Voir la démo

Demander l'accès Voir la démo Nouvelle

**Liste des arrêts**

Aide Listes planifiées

Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4

**Définition des paramètres de la liste d'agents**

Risques actuellement assurés (pour info) Aucun risque assuré

Catégorie d'agent Agents CNRACL

Type de liste LISTE DES ARRÊTS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE

Période d'étude Trimestre dernier

Budget de cotisation Tous les budgets

Risques étudiés

- Maladie ordinaire
- Maternité
- Paternité
- Longue maladie
- Longue durée
- Accident du travail

Continuer

**Le CDG vous accompagnera également dans le suivi des événements**





# La liste des arrêts

Etape 1 Etape 2 Etape 3 Etape 4

Vous travaillez actuellement sur la collectivité / l'établissement suivant :

**Définition des paramètres de la liste d'agents**

Risques actuellement assurés (pour info) Aucun risque assuré

Catégorie d'agent **i** Agents CNRACL

Type de liste **i** [Menu déroulant]

Budget de cotisation **i** Tous les budgets

**Continuer**

- LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE
- LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SURVENUS SUR LA PERIODE
- LISTE DES ARRETS DE PLUS OU MOINS X JOURS SUR LA PERIODE
- LISTE DES AGENTS ABSENTS SUR LA PERIODE
- LISTE DES AGENTS ABSENTS PLUS OU MOINS X FOIS EN MALADIE ORDINAIRE SUR LA PERIODE
- LISTE DES DECES SURVENUS SUR LA PERIODE
- LISTE DES ARRETS EN COURS A LA DATE D'EDITION
- LISTE DES ARRETS EN COURS DE PLUS OU MOINS X JOURS A LA DATE D'EDITION
- LISTE DES ARRETS LOURDS

**Définition des paramètres de la liste d'agents**

Risques actuellement assurés (pour info) Aucun risque assuré

Catégorie d'agent **i** Agents CNRACL

Type de liste **i** LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE

Période d'étude Mois dernier

Budget de cotisation **i** Tous les budgets

Risques étudiés

- Maladie ordinaire
- Maternité / Paternité
- Longue maladie
- Longue durée
- Accident du travail

**Continuer**

Possibilité de paramétrer l'envoi de cette requête par fréquence

Sélectionner le ou les risques que vous souhaitez étudier

Possibilité de sélectionner un mode d'édition (PDF ou Excel) ainsi que le(s) destinataire(s) de cette requête en indiquant les adresses mail





# Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Module pénibilité  
Module RPS

Notre solution informatique d'évaluation des risques professionnels est accessible à partir de l'espace client.

Les collectivités adhérentes peuvent :

- Editer un document unique global à leur structure,
- Disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités,
- Définir et suivre des plans d'actions.

Vous avez une vision consolidée des données saisies.

Vous pouvez ainsi prioriser les actions d'accompagnement.

Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en place du plan de communication :

- Capitaliser sur les supports de communication internes existants
- Envisager une campagne de communication spécifique juste avant la démarche
- Communiquer tout au long de la démarche et particulièrement lors de la restitution des résultats

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels  
AS - 10 VASSELAY, SOFCA - Version : en cours

Accueil | Gestion des versions | Documents | Editer | Outils | Administrer | Aide | Déconnecter

Filter avancé

Danger Documents Accidents

Historique  
Création le 01/01/2015 - Dernière modification le 11/12/2012 par CORRIDORI Nathalie

Famille de danger 15. Manutention manuelle [Référentiel des dangers](#)

Sous famille de danger

Blessures lors de l'utilisation du matériel

Maîtrise existante

Mesure organisationnelle

Mesure individuelle

Mesure collective

Autre  
Consignes propres au sous-traitant.  
Equipements de protection individuels. Equipement de premier secours disponible au restaurant

Evaluation

Gravité 10 - Lésions pouvant entraîner la mort Total = 1700

Maîtrise 4 - Personne protégée (protections individuelles)

Durée 10 - Quelques heures par jour Priorité = 2

[Retour au choix de la collectivité](#)

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels  
AS - 10 VASSELAY, SOFCA - Version : en cours

Accueil | Gestion des versions | Documents | Editer | Outils | Administrer | Aide | Déconnecter

Filter avancé

Danger Documents Accidents

Nouveaux documents à ajouter

Choisissez un fichier à importer [Sélection de fichiers...](#)

Nom du document

Importer

Nom du document	Visualiser	Ajouter	Supprimer
Porte plat amovible			
Manuel d'utilisation de l'appareillage culinaire			
Range plateau amovible			

[Retour au choix de la collectivité](#)





# Le recours contre tiers

Lorsque l'un de vos agents est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, vous pouvez déclencher un recours contre tiers responsable.

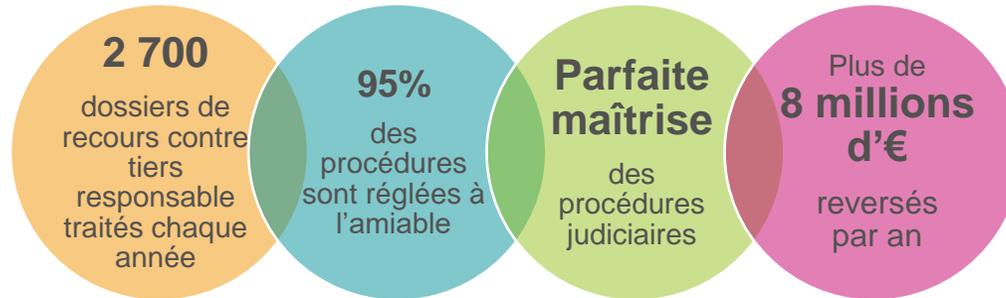
Cette procédure permet de recouvrer selon les cas :

- **Les traitements**
- **Les charges patronales**
- **Les frais médicaux**
- **Le capital-décès engagé**

Cette procédure permet de réduire voire d'annuler le coût financier d'un arrêt de travail a posteriori, en recouvrant tout ou partie des sommes versées.



- Le recours peut être **déclenché dans un délai de 10 ans** à compter de la date de consolidation de votre agent
- Une procédure de recours **peut être engagée sur un risque non couvert** par un contrat d'assurance statutaire



## Service recours

pour toute question relative au recours contre tiers :

02 48 48 11 20  
[recours@relyens.eu](mailto:recours@relyens.eu)





# Les contrôles médicaux



## Service contrôle médical

pour toute question relative  
à la contre-visite et à l'expertise médicale :

02 48 48 10 50  
[controle.medical@relyens.eu](mailto:controle.medical@relyens.eu)

## Contre-visite médicale

- Service illimité de contre-visites médicales mis à disposition des collectivités.
- Demandes prises en charge immédiatement.
- Avis téléphonique donné à la collectivité dans les 48 heures, suivi des conclusions écrites, en toute confidentialité dans le respect des règles du secret médical.
- Prise en charge des éventuels frais de déplacement des agents.

## Expertise médicale

- Déclenchées par la collectivité disponible sous l'Espace client, le Centre de Gestion ou peuvent être proposées par nos gestionnaires conseil.
- Prise en charge des frais de déplacement des agents.

Une organisation au sein d'une « bulle de confidentialité », regroupant des locaux et des procédures sécurisés, sous la responsabilité d'un médecin conseil salarié.

Un réseau de  
**2 400**  
médecins agréés  
par les ARS

Plus de  
**35 ans**  
d'expérience dans la mise  
en œuvre de contrôles  
médicaux

**40 %**

des expertises sur accident du  
travail aboutissent soit à une  
reprise, une guérison, une  
transformation du  
risque en maladie

**13 850**

contrôles  
médicaux  
par an



**05**

# La prévention



# Le diagnostic des pratiques RH et QVCT



Pour les collectivités qui le souhaitent, un outil est disponible pour **évaluer leurs pratiques** sur un ensemble de champs qui participent à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et à la qualité de vie au travail des agents.

La collectivité pourra, via un espace en ligne :

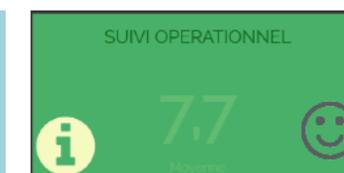
- tester ses pratiques RH et prévention,
- disposer d'un rapport complet sur ses résultats, détaillés selon les 9 thématiques investiguées,
- identifier ses points forts et ses axes d'amélioration.

## Les avantages du service

- Un autodiagnostic dont le temps dédié à la réponse est estimé à 30 minutes maximum.
- Un résultat rapide, immédiat et détaillé.
- Un état des lieux permettant de se situer afin d'orienter l'action.

Conçu pour être proposé sous forme d'autodiagnostic, sur simple demande de la collectivité ou en amont d'une rencontre avec un interlocuteur Relyens ou du Centre de Gestion, il peut être complété lors d'un rendez-vous dédié, en support des échanges.

La collectivité aura la possibilité de renouveler le diagnostic dans le temps et de se comparer aux précédentes itérations.





# Conseil prévention

## Une question ? Besoin d'un avis ? Nous sommes là pour vous accompagner.

Nos experts en santé au travail. Ils sont à votre écoute pour vous soutenir au quotidien dans vos projets et répondre à chacune des questions prévention que votre activité soulève (références réglementaires, bonnes pratiques, retours d'expérience, documentation).



### Prévention

pour toute question ou demande :

02 48 48 11 63  
[prevention.rrh@relyens.eu](mailto:prevention.rrh@relyens.eu)

## Les supports de formation et d'information

Vous avez la possibilité de **commander** ou de **télécharger en ligne** une gamme de documents à destination des agents, élus et décideurs, conseillers prévention :

- Des **études statistiques sur les absences au travail pour raison de santé** qui dressent un état des absences sous l'angle des principaux indicateurs de mesure des absences (gravité, fréquence, exposition), ainsi que leur évolution dans le temps,
- Des **guides et fiches thématiques** sur la démarche d'évaluation des risques professionnels, la prévention en hygiène et en sécurité...
- Des **enjeux prévention** qui font le point sur la réglementation en vigueur autour d'une problématique particulière (conduite d'engins, handicap...),
- Des **affiches et livrets** pour sensibiliser les agents, en relayant les messages diffusés par l'assistant prévention dans la collectivité.

**35 700**  
supports de  
prévention  
diffusés

Une  
offre  
métiers  
du soin

## Plateforme de commande en ligne

**Les plus téléchargés**

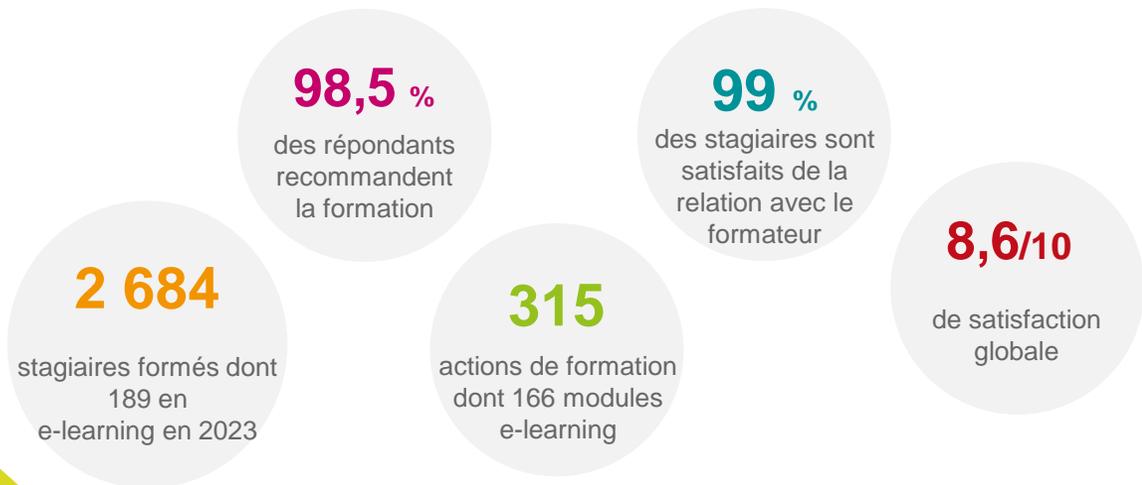
<b>Collecte des déchets ménagers</b>	<b>Regard sur SDIS 2023 - Les risques profesio...</b>	<b>Agent d'accueil</b>
Publicité: 1/11/2023 Disponibilité: 1/11/2023	Publicité: 2/11/2023 Disponibilité: 1/11/2023	Publicité: 3/11/2023 Disponibilité: 1/11/2023
<a href="#">Voir le support</a>	<a href="#">Voir le support</a>	<a href="#">Voir le support</a>





# Les formations

Découvrir l'offre formations



**Formation**  
 pour toute question ou demande :  
 02 48 48 12 37  
[formation.rrh@relyens.eu](mailto:formation.rrh@relyens.eu)

## L'accompagnement dans le cadre du contrat groupe

Formations dispensées sur le site du CDG dans le cadre du contrat groupe, sur le site d'Olivet ou en inter-délocalisée, mais également en classes virtuelles.

Action de sensibilisation sur le site du CDG ou en webinar.

Un catalogue consultable en ligne.

### Formations les plus demandées en 2023



Mix Présentiel & E-learning

**Apprendre à mieux communiquer et gérer les conflits**  
**DÉLIVRANCE DES SERVICES PUBLICS**  
 PARTICIPER À L'ATTRACTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC



Mix Présentiel & E-learning

**Comment prévenir les Troubles Musculosquelettiques et les arrêts de travail ?**  
**DÉLIVRANCE DES SERVICES PUBLICS**  
 AGIR SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL



Présentiel

**CITIS : procédure de reconnaissance des risques professionnels**  
**RESSOURCES HUMAINES**

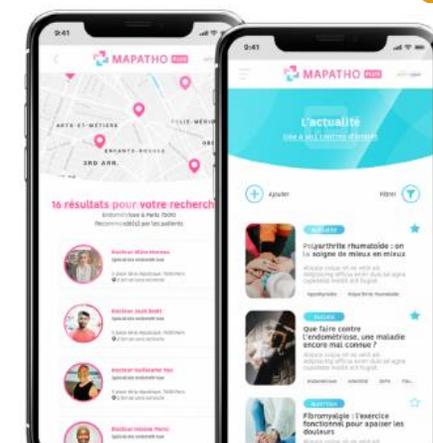


# L'accompagnement des pathologies chroniques



## APPLICATION MA PATHO PLUS

Le service Mapatho Plus met à la disposition de vos agents une **plateforme spécialisée** dans le partage de **ressources**, de **recommandations** et de **prévention** pour les **maladies chroniques** et **maladies longue durée**.



### Des fonctionnalités et des services adaptés

#### Des contenus personnalisés pour rester informé

Des informations vulgarisées et qualifiées selon les pathologies (actualités, livres, webinaires, témoignages patients et aidants ...)

#### Un annuaire de soignants par pathologie, recommandés par d'autres patients

En quelques clics, accès à des professionnels de santé ou centres spécialisés dans la prise en charge des maladies chroniques

#### Une fonctionnalité « parcours de santé »

Le suivi des patients pendant leurs déplacements, déménagements et vacances. Une équipe de professionnels de santé prend en charge les pathologies partout en France

#### Un outil de préparation à la consultation

Rien de mieux qu'être bien préparé avant ses consultations. Cette fonctionnalité permet de préparer sa consultation, afin de faciliter les échanges lors de ses rendez-vous médicaux

Nouveauté 2024

#### Un forum et un chat

Un espace d'échanges ouvert à tous les utilisateurs de Mapatho. Il permet à chacun de pouvoir poser ses questions à la plus grande communauté de patients chroniques et d'aidants.

#### Second avis médical

Obtenir un avis d'expert en téléconsultation

#### Maintien thérapeutique

Calendrier des traitements, suivi des symptômes, dépistages. Recevoir des rappels pour être plus observant



Chaque agent concerné peut ainsi créer et personnaliser son espace sécurisé puis accéder à de **nombreuses fonctionnalités** permettant de **mieux gérer au quotidien** des pathologies chroniques





# Le soutien psychologique



## Unité de soutien psychologique

pour toute question relative  
au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60  
[soutienpsy@relyens.eu](mailto:soutienpsy@relyens.eu)

### PROGRAMME REPERE

Apporter un soutien psychologique individuel au personnel en difficulté

**Programme d'accompagnement psychologique individuel**, conçu pour aider les bénéficiaires à retrouver un équilibre, et ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle)

Son originalité : un programme limité à **20 séances**, favorisant le retour à l'emploi et spécialement adapté aux problématiques des collectivités territoriales

### PROGRAMME RÉACTION

Intervenir rapidement auprès du personnel victime d'agression

**Programme de soutien psychologique de courte durée**, réalisé immédiatement après l'agression. Dès votre demande, notre équipe intervient, qu'il y ait ou non arrêt de travail, et prend contact directement avec le bénéficiaire

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de **séances de « débriefing » individuel (3 à 5)** et permet une reprise rapide de l'activité si le bénéficiaire est en arrêt ou le maintien dans l'activité

### PROGRAMME RESSOURCES

Apporter un soutien psychologique et social individuel

**Programme d'accompagnement psychologique et social individuel**, conçu pour aider les bénéficiaires à surmonter leur mal-être au travail, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent pouvant influencer sur leur vie professionnelle

Un accompagnement social à distance, **illimité pendant 6 mois**, mis en place parallèlement à l'accompagnement psychologique comprenant **14 séances**

### GROUPE DE PAROLE

Apporter un soutien psychologique collectif à votre personnel

**Accompagnement collectif**, où les bénéficiaires peuvent s'exprimer librement, conçu pour les aider à retrouver un équilibre et prévenir les arrêts maladie

D'une **durée de 2 heures**, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne). Pour faciliter le dialogue et les échanges, les groupes sont limités à 10 personnes maximum

### PROGRAMME ATLAS

Apporter un soutien psychologique ou un coaching individuel à vos dirigeants

**Programme d'accompagnement individuel**, destiné aux dirigeants des collectivités et établissements qui sont confrontés à des situations de stress dans l'exercice de leur activité.

Cet accompagnement se déroule sous forme de **7 à 20 séances**, la séance est assurée par un(e) psychologue. Un accompagnement personnalisé et confidentiel pour tous les cadres dirigeants des secteurs public, territorial, hospitalier et médico-social.





# Le programme HOLICARE

## Prévenir l'épuisement professionnel

**NOUVEAU**

**7 minutes pour** évaluer et détecter les agents sollicitant un soutien psychologique



**Holicare**

### Accompagner l'épuisement professionnel des agents : HOLICARE

L'offre de Relyens s'enrichit d'une **nouvelle offre en santé mentale au travail** pour agir sur l'épuisement professionnel.

En partenariat avec Holicare, entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS), nous vous proposons un dispositif innovant pour **prendre en charge vos agents en situation de burn out sévère**. Il vient compléter l'offre en soutien psychologique déjà disponible pour vos personnels en situation d'arrêts longs et fréquents et répondant aux mêmes critères que le programme REPERE.

**Proposition d'intégration dans un parcours de soin piloté par une Infirmière coordinatrice sous la responsabilité du Directeur médical d'Holicare sur une durée de 9 mois :**

- Coordinateur santé (19 séances)
- Psychologue (13 séances)
- Activité physique adaptée (14 séances)
- Diététicien (4 séances)
- Assistante sociale (3 séances)
- Psychocorporel (9 séances)

**Agents détectés en risque de burn out sévère**



**Contenus de prévention sur les thématiques suivantes :**

- Stress
- Anxiété
- Epuisement
- Dépression

**Outils d'évaluations de l'impact de leurs modes de vie sur la santé sur les thématiques suivantes :**

- Sommeil
- Alimentation
- Sédentarité
- Tabac / alcool / anxiolytiques...

**Accès à une plateforme de ressource**



**59 jours** d'arrêt de travail pour les profils en burn out avec Holicare contre 1 an en moyenne constaté

**87 %** des collaborateurs ayant été en arrêt de travail pendant leur parcours de soins ont repris leur activité avant la fin de l'accompagnement

**89 %** ne présentent plus de symptôme anxio-dépressif après la prise en charge, les écartant ainsi du risque de souffrance et d'arrêt de travail



**TOUS VOS AGENTS PEUVENT ETRE ACCOMPAGNES**

- Les agents qui ne rentrent pas dans ces dispositifs sont **orientés vers les programmes de soutien psychologiques** (REPERE, RESSOURCES, ATLAS) selon les critères contractuels
- Tous les agents bénéficient de l'**accès à la plateforme de ressources**

Données issues de l'étude épidémiologiques de Klesia Action Sociale, portant sur 2 340 collaborateurs





# Le programme CHANCE

## Pour un aménagement de poste de travail ou un reclassement réussi

### A QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME ?

Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

Reprise ou maintien dans l'emploi dans 88 % des cas

Plus de 50 % des cas trouvent une solution en moins d'1 an

La confidentialité est une règle absolue du programme

### QUEL EST L'OBJECTIF ?

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions complet réactualisé au fil du projet qui pourra être communiqué, et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances.



### Maintien dans l'emploi

pour toute question relative au maintien dans l'emploi de vos agents :

02 48 48 20 77  
[sme@relyens.eu](mailto:sme@relyens.eu)

### QUELS SONT LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ?

- Une situation d'arrêt en cours pour l'agent concerné et sur un risque assuré.
- La demande conjointe de l'Autorité territoriale et de l'agent.
- L'émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.
- L'accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.
- L'accord de nos équipes, après analyse technique du dossier par nos consultants.





# Le programme TREMPLIN

## Définir un nouveau projet professionnel



### Maintien dans l'emploi

pour toute question relative  
au maintien dans l'emploi de vos agents :

02 48 48 20 77  
sme@relyens.eu

Un programme en ligne complet en partenariat avec des experts du maintien dans l'emploi



### Etape 1 : SE PREPARER et CADRER la démarche, définir son objectif

- Un entretien approfondi avec un consultant
- La définition d'un parcours en fonction des besoins de l'agent et de sa situation
- Un planning adapté à son rythme



### Etape 2 : COMPRENDRE pour bien vivre sa transition

- Analyser sa transition
- Identifier ses émotions, ses besoins
- Cultiver ses émotions positives
- Analyser son parcours
- Identifier ses compétences



### Etape 3 : EXPLORER ET SE PROJETER dans son nouveau projet professionnel

- Identifier ses intérêts et ses valeurs professionnels
- Explorer des domaines professionnels et des pistes métiers
- Orienter ses choix
- Présenter et argumenter son projet d'orientation



### Etape 4 : CONDUIRE le changement

- Rédiger son CV
- Rédiger une lettre de motivation
- S'entraîner à la conduite d'un entretien de candidature
- Se préparer à une formation longue



Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

**Anticiper aujourd'hui  
pour protéger demain.**



**Siège social**  
20, rue Édouard Rochet  
69372 Lyon Cedex 08 – France  
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

**relyens.eu**  
**in** 



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES